



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 4 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

Direction départementale des territoires de la Creuse

Arrêté N °2015041-0001 - Arrêté portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019	1
Autre - Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires de la Creuse à ses collaborateurs	6
Autre - Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires de la Creuse à ses collaborateurs	12

Préfecture de la Creuse

S.G.

Arrêté N °2015041-0002 - Arrêté donnant délégation de signature à M. Marcel MOREAU, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles	18
---	----



PRÉFET DE LA CREUSE

Arrêté n °2015041-0001

**signé par
Le Préfet**

le 10 Février 2015

Direction départementale des territoires de la Creuse

Arrêté portant nomination des lieutenants de
louveterie pour la période du 1er janvier 2015
au 31 décembre 2019

Arrêté
portant nomination des lieutenants de louveterie
pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019

Le Préfet de la Creuse
Chevalier de Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 427-1 à L. 427-7 et R. 427-1 à R. 427-4 ;
Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;
Vu la circulaire du 5 juillet 2011 relative aux lieutenants de louveterie ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2009, modifié par arrêté préfectoral du 14 juin 2013, portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ;
Vu les propositions transmises par M. le Directeur départemental des territoires de la Creuse et notamment sa proposition de renouveler l'ensemble des lieutenants de louveterie précédemment nommés par arrêté préfectoral du 16 décembre 2009 modifié susvisé ;
Vu les avis émis par la commission régionale de consultation pour la nomination des lieutenants de louveterie dans sa séance du 24 novembre 2014 ;
Vu l'avis du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs en date du 8 janvier 2015 ;
Considérant que les commissions des lieutenants de louveterie nommés par arrêté préfectoral du 16 décembre 2009 modifié sont arrivées à expiration le 31 décembre 2014 ;
Sur proposition de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et de M. le Directeur Départemental des Territoires

ARRÊTE

Article 1er : Le nombre des lieutenants de louveterie pour le département de la Creuse est fixé à 25.

Article 2 : Sont nommés lieutenants de louveterie, sur les territoires tels qu'indiqués au tableau ci-dessous, à compter de la date de signature du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2019, à l'exception de M. André LEBARON dont le mandat prendra fin au 6 avril 2017, date de son soixante quinzième anniversaire :

NOM DU LOUVETIER	TERRITOIRE
M. Gérard DUMONTEIL Le Grimaudeix 23200 SAINT ALPINIEN Suppléant : M. André LEBARON	Alleyrat, Aubusson, Blessac, Néoux, Saint Alpinien, Saint Amand, Saint Avit de Tardes, Saint Maixant, Saint Marc A Frongier, Saint Pardoux le Neuf
M. André LEBARON Les Ecurettes 23500 SAINT GEORGES NIGREMONT Suppléant : Gérard DUMONTEIL	Croze, Felletin, Moutier Rozeille, Poussanges, Sainte Feyre la Montagne, Saint Frion, Saint Quentin la Chabanne, Saint Yrieix la Montagne, Vallière
M. Christian ROUFFET Langlade 23110 CHAMBONCHARD Suppléant : M. Yves ROUCHON	Auzances, Bussière-Nouvelle, Chard, Charron, Châtelard, Le Compas, Dontreix, Lioux-les-Monges, Les Mars, Rougnat, Sermur
M. Yves ROUCHON Bénévent 23190 LUPERSAT Suppléant : M. Christian ROUFFET	Bellegarde en Marche, Bosroger, Champagnat, La Chaussade, Lupersat, Mainsat, Mautes, Saint Domet, Saint Silvain Bellegarde

<p>M. Jérémy LESCURAT Le Blanchard 03420 LA PETITE MARCHÉ Suppléant : Mme Marie-Chantal SIMONNET</p>	<p>Arfeuille-Châtain, Chambonchard, Evaux-les-Bains, Fontanières, Reterre, Sannat, Saint Julien la Genète, Saint Priest</p>
<p>Mme Marie-Chantal SIMONNET 16, Faubourg de Limoges 23170 CHAMBON SUR VOUEIZE Suppléant : Jérémy LESCURAT</p>	<p>Auge, Budelière, Chambon-sur-Voueize, Lépaud, Lussat, Nouhant, Saint Julien le Châtel, Saint Loup, Tardes, Verneiges, Viersat</p>
<p>M. Roger WLAZLIK Essuis 23150 SAINT PARDOUX LES CARDS Suppléant : M. Jean-Philippe GUILLEMET</p>	<p>Le Chauchet, Chénérailles, Issoudun-Létrix, Lavaveix-les-Mines, Peyrat-la-Nonière, Puy- Malsignat, La Serre Bussière Vieille, Saint Chabrais, Saint Dizier la Tour, Saint Médard la Rochette, Saint Pardoux les Cards</p>
<p>M. Jean-Philippe GUILLEMET 11, Voueize 23230 GOUZON Suppléant : M. Roger WLAZLIK</p>	<p>Blaudeix, La Celle Sous Gouzon, Domeyrot, Gouzon, Jarnages, Parsac, Pierrefitte, Rimondeix, Saint Silvain Sous Toulx, Trois-Fonds</p>
<p>M. Michel GAUTHERIE Le Bourg 23260 FLAYAT Suppléant : M. Jean-Marc DUMAY</p>	<p>Beissat, Clairavaux, La Courtine, Magnat-L'Etrange, Malleret, Le Mas D'Artige, Saint Martial le Vieux, Saint Merd la Breuille, Saint Oradoux de Chirouze</p>
<p>M. Jean-Marc DUMAY Le Bourg 23260 LA VILLETTELLE Suppléant : M. Michel GAUTHERIE</p>	<p>Basville, Crocq, Flayat, La Mazière aux Bonshommes, Mérinchal, Pontcharraud, Saint Agnant Près Crocq, Saint Bard, Saint Georges Nigremont, Saint Maurice Près Crocq, Saint Oradoux Près Crocq, Saint Pardoux D'Arnet, La Villeneuve, La Villetelle</p>
<p>M. Claude FANTON Ronteix 23500 GIOUX Suppléant : M. Michel STEUNOU</p>	<p>Faux la Montagne, Féniers, Gentioux-Pigerolles, Gioux, La Nouaille, Saint Marc A Loubaud, La Villedieu</p>
<p>M. Michel STEUNOU 4, rue de la Tour 23460 LE MONTEIL AU VICOMTE Suppléant : M. Claude FANTON</p>	<p>Le Monteil au Vicomte, Royère de Vassivière, Saint Julien la Bregère, Saint Martin Château, Saint Moreil, Saint Pardoux Morterolles, Saint Pierre Bellevue</p>
<p>M. Alain LEGENDARME Chantaud 23150 SAINT MARTIAL LE MONT Suppléant : M. Joël PETIT Suppléant : M. Didier STEUNOU</p>	<p>Ars, Banize, Chamberaud, Chavanat, Le Donzeil, Fransèches, Sous-Parsat, Saint Avit le Pauvre, Saint Martial le Mont, Saint Michel de Veisse, Saint Sulpice les Champs</p>
<p>M. Joël PETIT Bois Chabrat 2300 SAINT FIEL Suppléant : M. Alain LEGENDARME Suppléant : M. Didier STEUNOU</p>	<p>Ahun, Cressat, Lépinas, Maisonnisses, Mazeirat, Moutier d'Ahun, Peyrabout, Pionnat, Saint Hilaire la Plaine, Saint Yriex, les Bois, Vigeville</p>
<p>M. Didier STEUNOU 3, Grande Rue 23120 VALLIERE Suppléant : M. Joël PETIT Suppléant : M. Alain LEGENDARME</p>	<p>La Chapelle Saint Martial, Janaillat, Pontarion, La Pouge, Sardent, Saint Eloi, Saint George la Pouge, Saint Hilaire le Chateau, Thauron, Vidaillat</p>
<p>M. Jean-Luc BOUTY</p>	<p>Arrenes, Augères, Aulon, Azat Châtenet, Bénévent</p>

<p>14, les Epingliers du Bec 23300 SAINT PRIEST LA FEUILLE Suppléant : M. Roger PRADEAU</p>	<p>l'Abbaye, Ceyroux, Châtelus le Marcheix, Marsac, Mourioux Vieilleville, Saint Goussaud</p>
<p>M. Roger PRADEAU La Feuillie 23200 SAINT AMAND Suppléant : M. Jean-Luc BOUTY</p>	<p>Auriat, Bosmoreau les Mines, Bourganeuf, Faux- Mazuras, Mansat la Courrière, Masbaraud Mérognat, Montboucher, Soubrebost, Saint Amand Jartoudeix, Saint Dizier Leyrenne, Saint Martin Sainte Catherine, Saint Pierre Chérignat, Saint Priest Palus</p>
<p>M. Jean-Michel VERGER 2, Bel Air 23220 BONNAT Suppléant : M. Stéphane GAUDON</p>	<p>Bonnat, Le Bourg d'Hem, Chambon Sainte Croix, Champsanglard, Chéniers, La Fôret du Temple, Linard, Lourdoueix Saint Pierre, Malval, Measnes, Mortroux, Moutier-Malcard, Nouzerolles</p>
<p>M. Stéphane GAUDON 2, la Pimparlière 23220 CHENIERS Suppléant : M. Jean-Michel VERGER</p>	<p>La Celle Dunois, La Chapelle Baloue, Colondannes, Crozzant, Dun Le Palestel, Fresselines, Lafat, Maison Feyne, Naillat, Sagnat, Saint Sébastien, Saint Sulpice le Dunois, Villard</p>
<p>M. Alain GUY 12, rue Pierre et Marie Curie 23000 GUERET Suppléant : M. Maurice BOUCHET</p>	<p>Bord Saint Georges, Boussac, Boussac-Bourg, Bussière Saint Georges, Lavaufanche, Leyrat, Malleret-Boussac, Nouzerines, Soumans, Saint Marien, Saint Pierre le Bost, Saint Silvain Bas le Roc, Toulx Sainte Croix</p>
<p>M. Maurice BOUCHET Le Chêne 23220 JOUILLAT Suppléant : M. Alain GUY</p>	<p>Bétête, La Cellette, Châtelus Malvaleix, Clugnat, Genouillac, Jalesches, Nouziers, Roches, Saint Dizier les Domaines, Tercillat</p>
<p>M. Michel LACOUR Le Montpelat 23240 CHAMBORAND Suppléant : M. Jean-Yves LAURENT</p>	<p>Chamborand, Fleurat, Le Grand-Bourg, Lizières, Saint Etienne de Fursac, Saint Pierre de Fursac, Saint Priest la Plaine</p>
<p>M. Jean-Yves LAURENT Le Pommier 23300 SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE Suppléant : M. Michel LACOUR</p>	<p>Azérables, Bazelat, Noth, La Souterraine, Saint Agnant de Versillat, Saint Germain Beaupré, Saint Léger Bridereix, Saint Maurice la Souterraine, Saint Priest la Feuille, Vareilles</p>
<p>M. Daniel GROS 16, le Mas 23000 SAINTE FEYRE Suppléant : M. Jean-Claude VALLET</p>	<p>Ajain, La Chapelle Taillefert, Glénic, Guéret, Jouillat, Ladapeyre, La Saunière, Savennes, Saint Christophe, Sainte Feyre, Saint Fiel, Saint Laurent, Saint Victor en Marche</p>
<p>M. Jean-Claude VALLET 5, rue de Madame Copin 23140 CRESSAT Suppléant : M. Daniel GROS</p>	<p>Anzême, La Brionne, Bussière Dunoise, Gartempe, Montaigut le Blanc, Saint Léger le Guérétois, Saint Silvain Montaigut, Saint Sulpice le Guérétois, Saint Vaury</p>

Article 3 : Les lieutenants de louveterie doivent faire la preuve de leur capacité à servir au cours d'une période probatoire d'un an à compter de leur entrée en fonction. A l'issue de cette période et en cas de manquement d'un des louvetiers concernés, le préfet peut décider de mettre fin aux fonctions de l'intéressé et de procéder à son remplacement.

Article 4 : Les lieutenants de louveterie exercent leurs fonctions sur leur territoire respectif et, en cas de nécessité, sur les territoires sur lesquels une suppléance formelle est instituée conformément au tableau d'affectation. Cependant, leur compétence territoriale s'étend à l'ensemble du département et il est loisible à M. le Directeur départemental des territoires de la Creuse de solliciter l'avis ou le concours de chacun, en appui, en suppléance, ou en substitution sur l'ensemble des territoires du département de la Creuse.

Article 5 : Avant d'entrer en fonction, les lieutenants de louveterie devront prêter le serment prescrit par la loi du 6 octobre 1791, par devant M. le Président du Tribunal d'Instance de GUERET.

Article 6 : Chaque lieutenant de louveterie devra s'engager par écrit à entretenir à ses frais, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage. Il devra indiquer précisément le lieu de situation du chenil.

Article 7 : Les lieutenants de louveterie sont tenus de prêter leur concours à l'autorité préfectorale ainsi qu'aux maires pour l'exécution de toutes mesures prescrites en vue de la destruction des animaux nuisibles.

Article 8 : Les lieutenants de louveterie sont également tenus de prêter leur concours à l'autorité préfectorale dans la répression du braconnage.

Article 9 : Les lieutenants de louveterie doivent adresser chaque année à M. le Directeur départemental des territoires de la Creuse avant le 1er septembre un compte rendu annuel des animaux nuisibles détruits au cours de la campagne allant du 1er juillet au 30 juin.

Article 10 : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, M. le Directeur départemental des territoires, Mme la Sous-Préfète d'Aubusson, M. le Lieutenant-Colonel, commandant du groupement de gendarmerie de la Creuse et Mmes et MM. les Maires du département de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse et dont une copie conforme sera adressée à chacun des lieutenants de louveterie ainsi désignés.

Fait à Guéret, le 10 février 2015

Le Préfet

Signé : Christian CHOCQUET

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté devant l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (Le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).



PRÉFET DE LA CREUSE

Arrêté n ° 2015005-0008

**signé par
Le Directeur**

le 05 Janvier 2015

Direction départementale des territoires de la Creuse

Arrêté portant subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la
Creuse à ses collaborateurs

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse**

ARRETE n° AP1501 du 5 janvier 2015

Le directeur départemental des Territoires de la Creuse par intérim

VU la décision du 5 janvier 2015 chargeant M. Laurent Boulet, directeur adjoint, de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Creuse ;

VU l'arrêté n° 2015005-0005 du 5 janvier 2015 du préfet de la Creuse donnant délégation de signature à Monsieur Laurent Boulet, directeur départemental des Territoires par intérim ;

VU la décision n° 2014-21 du 30/10/14 relative à l'organisation des services de la DDT ;

DECIDE

Article 1er : En application des articles 2 et 3 de l'arrêté du préfet de la Creuse donnant délégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après pour les actes et décisions définis en annexe.

1.1 - Les chefs de service et les adjoints de chefs de service :

M. Christophe Brou	chef du service économie agricole (SEA)
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole (SEA)
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
Mme Michèle Sangouard	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
M. Pierre Bontems	secrétaire général par intérim (SG)

1.2 - Dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau, les chefs et responsables de mission, les chefs de pôle :

Direction

M. Alain Godignon	chef de la mission système d'information géographique
M. Philippe Vacher	chef de la mission connaissance et stratégie des territoires
Mme Marie-Hélène Riboulet	Conseiller projets et territoires au sein de la mission nouveau conseil aux territoires

Service économie agricole

Mme Laurence Spinassou	chef du bureau soutiens directs
M. Olivier Sénéchal	chef du bureau installations, modernisation et agriculture durable

Service urbanisme, habitat et construction durables

Mme Sylvie De Oliveira	chef du bureau habitat
M. Eric Lurenbaum	chef du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Muriel Berthault	chef du bureau construction durable
M. Paul Gligny	chef de pôle "instruction ADS" au sein du bureau urbanisme et droit des sols

Service espace rural, risques et environnement

Mme Michèle Sangouard	responsable de mission coordination des aides européennes
Mme Sylvie Desrier	chef du bureau milieux aquatiques
M. Nicolas Pralong	chef du bureau espace rural et milieux terrestres

Mme Brigitte Bordat	chef du bureau risques et sécurité
Mme Evelyne Cotiche	chef du pôle environnement et développement rural au sein du bureau espace rural et milieux terrestres
M. Michel Laridan	chef du pôle chasse et faune sauvage au sein du bureau espace rural et milieux terrestres
M. Jean-Luc Fanthou	chef du pôle forêt et aménagement foncier au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

Secrétariat général

Mme Marie-Claire Thomazon	chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale
M. Michel Navarre	chef du bureau affaires financières et logistique

1.3 - Dans le cadre de leurs compétences, les agents des bureaux des services :

Service économie agricole

M. Emmanuel Castin	adjoint au chef du bureau soutiens directs, gestionnaire des quotas laitiers et PHAE
--------------------	--

Service espace rural, risques et environnement

M. Jean-François Terrade	chargé de sécurité, réglementation routière et transports au sein du bureau risques et sécurité
--------------------------	---

Service urbanisme, habitat et construction durables

M. Sébastien Prunières	adjoint au chef de bureau habitat
M. Bruno Puyfoulhoux	adjoint au chef du bureau construction durable
Mme Martine Vacher	chargée de l'accessibilité au sein du bureau construction durable
Mme Christine Pasquet	chargée de l'instruction des permis sensibles et à enjeux et de la veille réglementaire au sein du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Magalie Archambault	chargée de la politique et de la doctrine du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Jacqueline Fournet	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
Mme Martine Faury	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
Mme Patricia Garraud	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
Mme Mireille Lemeunier	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
Mme Rachel Guillou	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
M. Sébastien Réjaud	instructeur ADS au sein du pôle "instruction ADS"

Secrétariat général

Mme Isabelle Bourdarias	adjointe au chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale
Mme Sandra Geneste	adjointe au chef du bureau affaires financières et logistique, chargée de la fonction logistique

1.4 - Dans le cadre de leurs compétences, les cadres de permanence

M. Christophe Brou	chef du service économie agricole
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables et secrétaire général par intérim

Article 2 : Les agents nommés à l'article 1 ont subdélégation de signature du directeur pour signer les correspondances et bordereaux relatifs au fonctionnement courant de la direction départementale des territoires (prise de rendez-vous, transmission de documents et/ou dossiers instruits par la DDT).

Article 3 : Les agents nommés à l'article 1 et expressément désignés par le directeur départemental pour assurer l'intérim d'un service, ou par le chef de service pour assurer l'intérim d'un agent au sein d'un bureau ou d'un pôle, exercent les mêmes subdélégations de signature que l'agent qu'ils remplacent pendant toute la durée de l'intérim.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les ampliations ou copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par le préfet, par délégation ou par subdélégation dûment désignées :

- les chefs de service visés au 1-1 de l'article 1 ainsi que les agents ci-après :

Secrétariat général (SG)

Mme Marie-Claire Thomazon chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale
Mme Isabelle Bourdarias adjointe au chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale

Service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)

Mme Sylvie De Oliveira chef du bureau habitat -
M. Eric Lurenbaum chef du bureau urbanisme et droit des sols

Article 5 : M. le directeur adjoint et MM. les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 5 janvier 2015
Le directeur départemental des
Territoires par intérim,
Signé : Laurent BOULET

ANNEXE

*Actes et décisions pouvant être signés par les agents
de la direction départementale des Territoires
sur subdélégation du directeur départemental des Territoires*

AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse		décisions pouvant être signées suivant la codification des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2015005-0005 du 5 janvier 2015 du préfet de la Creuse
Niveau	Désignation	
Direction	Directeur adjoint	Les mêmes que celles du directeur départemental
Chefs de service et adjoints	Tous les chefs de service et adjoints désignés à l'article 1-1	Rubriques Aa1, Ae et Af de l'article 2
	Secrétaire général	Rubriques A et B de l'article 2 et rubrique M de l'article 3
	Chef du service urbanisme habitat et construction durables	Rubriques Aa, Ab et Ad de l'article 3 Rubriques E et Fb de l'article 3
	Chef du service espace rural, risques et environnement et adjointe	Rubriques Ac, B, C, D, Fa, G, H, J, N, P et Qa4 de l'article 3

	Chef du service économie agricole et adjoint	Rubriques B, K, Q (sauf Qa4) et R de l'article 3
Cadres de permanence	Chefs de service et personnels de catégorie A désignés à l'article 1-4	Rubrique Pb3 et Pc1 de l'article 3
Chefs de bureau et agents ci-contre	Tous les chefs de bureau et leurs adjoints, le chef mission connaissance et stratégie des territoires, le conseiller projets et territoires de la mission nouveau conseil aux territoires, le responsable mission coordination des aides européennes et le chef de pôle "instruction ADS"	Rubrique Aa1 et Ae de l'article 2
	Chef du bureau urbanisme et droit des sols	Rubriques Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis, Ab6, Ab7, Ad1 et Ad2 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, le chef de pôle "instruction ADS"	Rubriques Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis et Ab6 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols les agents désignés à l'article 1-3	Rubriques Ab2, Ab3 et Ab4bis de l'article 3
	Au sein du pôle "instruction ADS" les agents désignés à l'article 1-3	Rubrique Ab4bis de l'article 3
	Chef du bureau habitat et adjoint	Rubriques Ea1, Ea2, Eb2, Eb3, Ec1, Fb, de l'article 3
	Chef du bureau construction durable et adjoint	Rubriques Ee de l'article 3
	Au sein du bureau construction durable, les agents désignés à l'article 1-3	Rubriques Ee de l'article 3
	Responsable mission coordination des aides européennes	Rubrique B de l'article 3
	Chef du bureau risques et sécurité	Rubriques D, Fa (1% paysage et développement), Pa2, Pb3 et Pc1 de l'article 3
	Chef de bureau milieux aquatiques	Rubriques G, N de l'article 3
	Chef de bureau espace rural et milieux terrestres	Rubriques Ac, B (dispositifs 122, 125 A, 125 C, 226, 227, 313, 321 B, 323, 411, 412, 413, 421 et 431), C, H, J et Qa4 de l'article 3
	Chef du pôle environnement et développement rural	Rubriques Ac, H et Qa4 de l'article 3
	Chef du pôle chasse et faune sauvage	Rubrique C de l'article 3
	Chef du pôle forêt et aménagement foncier	Rubrique J de l'article 3

Chargé de sécurité, réglementation routière et transports	Rubriques Pa2, Pb3 et Pc1 de l'article 3
Chef du bureau installation, modernisation et agriculture durable	Rubriques B (dispositifs 112, 121, 131, 132, 211, 212, 214 et 216), K, Q (sauf Qa4) de l'article 3
Chef du bureau soutiens directs	Rubriques B (dispositifs 112, 121, 131, 132, 211, 212, 214 et 216), K, Q (sauf Qa4) de l'article 3



PRÉFET DE LA CREUSE

Autre

**signé par
Le Directeur**

le 01 Octobre 2014

Direction départementale des territoires de la Creuse

Arrêté portant subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la
Creuse à ses collaborateurs

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse**

ARRETE n° AP14030 du 1^{er} octobre 2014

Le directeur départemental des Territoires de la Creuse

VU l'arrêté du premier ministre en date du 1er janvier 2010 nommant M. Didier Kholler directeur départemental des territoires de la Creuse ;

VU l'arrêté n° 2014094-04 du 4 avril 2014 du préfet de la Creuse donnant délégation de signature à Monsieur Didier Kholler, directeur départemental des Territoires ;

DECIDE

Article 1er : En application des articles 2 et 3 de l'arrêté du préfet de la Creuse donnant délégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après pour les actes et décisions définis en annexe.

1.1 - Le directeur adjoint, les chefs de service et les adjoints de chefs de service :

M. Laurent Boulet	directeur adjoint
M. Christophe Brou	chef du service économie agricole (SEA)
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole (SEA)
M. Roger Ostermeyer	chef du service connaissance et appui des territoires (SCAT) par intérim
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
Mme Michèle Sangouard	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
M. Pierre Bontems	secrétaire général par intérim (SG)

1.2 - Dans le cadre de sa compétence territoriale, le délégué territorial :

M. Jean-Jacques Bigouret	chef de la délégation territoriale du sud creusois par intérim
--------------------------	--

1.3 - Dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau, les chefs et responsables de mission, les chefs de pôle :

	<i>Direction</i>
M. Alain Godignon	chef de la mission système d'information géographique
	<i>Service économie agricole</i>
Mme Laurence Spinassou	chef du bureau soutiens directs
M. Olivier Sénéchal	chef du bureau installations, modernisation et agriculture durable
	<i>Service urbanisme, habitat et construction durables</i>
Mme Sylvie De Oliveira	chef du bureau habitat
M. Eric Lurenbaum	chef du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Muriel Berthault	chef du bureau construction durable
M. Paul Gligny	chef de pôle "instruction ADS" au sein du bureau urbanisme et droit des sols
	<i>Service connaissance et appui des territoires</i>
Mme Marie-Hélène Riboulet	chef du bureau appui et conseils aux collectivités
M. Philippe Vacher	chef du bureau connaissance et stratégie des territoires

Mme Michèle Sangouard	<i>Service espace rural, risques et environnement</i> responsable de mission coordination des aides européennes
Mme Sylvie Desrier	chef du bureau milieux aquatiques
M. Nicolas Pralong	chef du bureau espace rural et milieux terrestres
Mme Brigitte Bordat	chef du bureau risques et sécurité
Mme Evelyne Cotiche	chef du pôle environnement et développement rural au sein du bureau espace rural et milieux terrestres
M. Michel Laridan	chef du pôle chasse et faune sauvage au sein du bureau espace rural et milieux terrestres
M. Jean-Luc Fanthou	chef du pôle forêt et aménagement foncier au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

Secrétariat général

Mme Marie-Claire Thomazon	chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale
M. Michel Navarre	chef du bureau affaires financières et logistique

1.4 - Dans le cadre de leurs compétences, les agents des bureaux des services :

Service économie agricole

M. Emmanuel Castin	adjoint au chef du bureau soutiens directs, gestionnaire des quotas laitiers et PHAE
--------------------	--

Service espace rural, risques et environnement

M. Jean-François Terrade	chargé de sécurité, réglementation routière et transports au sein du bureau risques et sécurité
--------------------------	---

Service urbanisme, habitat et construction durables

M. Sébastien Prunières	adjoint au chef de bureau habitat
M. Bruno Puyfoulhoux	adjoint au chef du bureau construction durable
Mme Martine Vacher	chargée de l'accessibilité au sein du bureau construction durable
Mme Christine Pasquet	chargée de l'instruction des permis sensibles et à enjeux et de la veille réglementaire au sein du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Magalie Archambault	chargée de la politique et de la doctrine du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Jacqueline Fournet	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
Mme Martine Faury	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
Mme Patricia Garraud	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
Mme Mireille Lemeunier	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
Mme Rachel Guillou	instructrice ADS au sein du pôle "instruction ADS"
M. Sébastien Réjaud	instructeur ADS au sein du pôle "instruction ADS"

Secrétariat général

Mme Isabelle Bourdarias	adjointe au chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale
Mme Sandra Geneste	adjointe au chef du bureau affaires financières et logistique, chargée de la fonction logistique

1.5 – Dans le cadre de leurs compétences, les cadres de permanence

M. Christophe Brou	chef du service économie agricole
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement et chef du service connaissance et appui des territoires par intérim
M. Pierre Bontems	secrétaire général et chef du service urbanisme, habitat et construction durables par intérim

Article 2 : Les agents nommés à l'article 1 ont subdélégation de signature du directeur pour signer les correspondances et bordereaux relatifs au fonctionnement courant de la direction départementale des territoires (prise de rendez-vous, transmission de documents et/ou dossiers instruits par la DDT).

Article 3 : Les agents nommés à l'article 1 et expressément désignés par le directeur départemental pour assurer l'intérim d'un service, ou par le chef de service pour assurer l'intérim d'un agent au sein d'une délégation territoriale ou d'un bureau ou d'un pôle, exercent les mêmes subdélégations de signature que l'agent qu'ils remplacent pendant toute la durée de l'intérim.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les ampliations ou copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par le préfet, par délégation ou par subdélégation dûment désignées :

- les chefs de service visés au 1-1 de l'article 1 ainsi que les agents ci-après :

Secrétariat général (SG)

Mme Marie-Claire Thomazon chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale
Mme Isabelle Bourdarias adjointe au chef du bureau ressources humaines, formation et action sociale

Service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)

Mme Sylvie De Oliveira chef du bureau habitat -
M. Eric Lurenbaum chef du bureau urbanisme et droit des sols

Article 5 : M. le directeur adjoint et MM. les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 1er octobre 2014
Le directeur départemental des Territoires,
Signé : Didier KHOLLER

ANNEXE

*Actes et décisions pouvant être signés par les agents
de la direction départementale des Territoires
sur subdélégation du directeur départemental des Territoires*

AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse		décisions pouvant être signées suivant la codification des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2014094-04 du 4 avril 2014 du préfet de la Creuse
Niveau	Désignation	
Direction	Directeur adjoint	Les mêmes que celles du directeur départemental
Chefs de service et adjoints	Tous les chefs de service et adjoints désignés à l'article 1-1	Rubriques Aa1, Ae et Af de l'article 2
	Secrétaire général	Rubriques A et B de l'article 2 et rubrique M de l'article 3
	Chef du service urbanisme habitat et construction durables	Rubriques Aa, Ab et Ad de l'article 3 Rubriques E et Fb de l'article 3
	Chef du service espace rural, risques et environnement et adjointe	Rubriques Ac, B, C, D, Fa, G, H, J, N, P et Qa4 de l'article 3

	Chef du service connaissance et appui des territoires	Rubriques I et L de l'article 3
	Chef du service économie agricole	Rubriques B, K, Q (sauf Qa4) et R de l'article 3
Cadres de permanence	Chefs de service et personnels de catégorie A désignés à l'article 1-5	Rubrique Pb3 et Pc1 de l'article 3
Chef de délégation territoriale	Chef de délégation territoriale	Rubrique Aa1 et Ae de l'article 2
Chefs de bureau et agents ci-contre	Tous les chefs de bureau et leurs adjoints, le responsable mission coordination des aides européennes et le chef de pôle "instruction ADS"	Rubrique Aa1 et Ae de l'article 2
	Chef du bureau urbanisme et droit des sols	Rubriques Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis, Ab6, Ab7, Ad1 et Ad2 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, le chef de pôle "instruction ADS"	Rubriques Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis et Ab6 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols les agents désignés à l'article 1-4	Rubriques Ab2, Ab3 et Ab4bis de l'article 3
	Au sein du pôle "instruction ADS" les agents désignés à l'article 1-4	Rubrique Ab4bis de l'article 3
	Chef du bureau habitat et adjoint	Rubriques Ea1, Ea2, Eb2, Eb3, Ec1, Fb, de l'article 3
	Chef bureau construction durable et adjoint	Rubriques Ee de l'article 3
	Au sein du bureau construction durable, les agents désignés à l'article 1-4	Rubriques Ee de l'article 3
	Responsable mission coordination des aides européennes	Rubrique B de l'article 3
	Chef du bureau risques et sécurité	Rubriques D, Fa (1% paysage et développement), Pa2, Pb3 et Pc1 de l'article 3
	Chef de bureau milieux aquatiques	Rubriques G, N de l'article 3
	Chef de bureau espace rural et milieux terrestres	Rubriques Ac, B (dispositifs 122, 125 A, 125 C, 226, 227, 313, 321 B, 323, 411, 412, 413, 421 et 431), C, H, J et Qa4 de l'article 3
	Chef du pôle environnement et développement rural	Rubriques Ac, H et Qa4 de l'article 3
	Chef du pôle chasse et faune sauvage	Rubrique C de l'article 3
Chef du pôle forêt et aménagement foncier	Rubrique J de l'article 3	

Chargé de sécurité, réglementation routière et transports	Rubriques Pa2, Pb3 et Pc1 de l'article 3
Chef du bureau installation, modernisation et agriculture durable	Rubriques B (dispositifs 112, 121, 131, 132, 211, 212, 214 et 216), K, Q (sauf Qa4) de l'article 3
Chef du bureau soutiens directs	Rubriques B (dispositifs 112, 121, 131, 132, 211, 212, 214 et 216), K, Q (sauf Qa4) de l'article 3



PRÉFET DE LA CREUSE

Arrêté n °2015041-0002

**signé par
Le Préfet**

le 10 Février 2015

**Préfecture de la Creuse
S.G.**

Arrêté donnant délégation de signature à M. Marcel MOREAU, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles

**Arrêté n°
donnant délégation de signature à M. Marcel MOREAU,
Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles**

**LE PREFET DE LA CREUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

VU le décret du 30 août 2013 nommant M. Christian CHOCQUET, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, Préfet de la Creuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012034-05 du 3 février 2012 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013247-09 du 4 septembre 2013 donnant délégation de signature à M. Marcel MOREAU, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

VU la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant M. Marcel MOREAU, Attaché d'administration, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles à compter du 16 février 2012,

VU la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Marie-Noëlle ANGERS, Secrétaire administrative de classe supérieure, Adjointe au Chef du Services des ressources humaines et des mutualisations interministérielles à compter du 16 février 2012,

VU la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Nadine LABARRE, Secrétaire administrative de classe normale, Responsable du Service départemental d'action sociale à compter du 16 février 2012,

VU la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Christine GRANDET, Secrétaire administrative de classe normale, section ressources humaines, à compter du 16 février 2012, au sein du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

VU la décision d'affectation du 16 février 2012 nommant Mme Christine NGO NAINOB, Adjointe administrative de 1^{ère} classe, section budget, maintenance et mutualisations, à compter du 16 février 2012, au sein du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

VU la décision d'affectation du 10 décembre 2014 nommant Mme Karine LABADIE, Adjointe administrative de 2^{ème} classe, section budget, maintenance et mutualisations, à compter du 1^{er} janvier 2015, au sein du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles,

SUR PROPOSITION de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à **M. Marcel MOREAU**, Chef du Bureau des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, pour signer toute correspondance courante entrant dans le cadre de son service et tout autre document entrant dans le cadre de ses attributions pour assurer :

- la gestion de l'UO23 (programme 307)
- la gestion du centre de coût « Préfecture » : programme 333.

Sont exclus de la présente délégation :

- les autres arrêtés,
- les lettres au Président du Conseil Général suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée Départementale.

Article 2 : En cas d'absence de **M. Marcel MOREAU**, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, la délégation de signature qui lui est consentie, est exercée par **Mme Marie-Noëlle ANGERS**, Adjointe au Chef du Service des ressources et des mutualisations interministérielles et Responsable de la section budget maintenance et mutualisations, pour signer tout document relevant des attributions de ce service et pour assurer la gestion de l'UO23 du programme 307 ainsi que la gestion du centre de coût « Préfecture » du programme 333 et des dépenses du Service départemental d'action sociale du programme 216.

En cas d'absence simultanée de **M. Marcel MOREAU** et de **Mme Marie-Noëlle ANGERS**, délégation de signature est donnée à **Mme Karine LABADIE**, pour la gestion de l'UO du programme 307 ainsi que la gestion du centre de coût « Préfecture » du programme 333 et des dépenses du Service départemental d'action sociale du programme 216 et à **Mme Christine NGO NAINOB**, pour assurer la fonction d'approvisionneur acheteur (validations dans NEMO).

Article 3 : En cas d'absence simultanée de **M. Marcel MOREAU**, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles et de **Mme Marie-Noëlle ANGERS**, Adjointe au Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, **Mme Karine LABADIE**, reçoit délégation à l'effet de signer tout document dans la limite de ses attributions.

Article 4 : En cas d'absence de **M. Marcel MOREAU**, Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles et de **Mme Marie-Noëlle ANGERS**, Adjointe au Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, délégation de signature est donnée à **Mme Christine GRANDET**, pour assurer la gestion du centre de coût PRFML02023 ressources humaines du programme 307.

Article 5 : Délégation de signature permanente est également donnée à **Mme Nadine LABARRE**, à l'effet de signer toutes les correspondances courantes entrant dans le cadre des attributions du Responsable du Service départemental d'action sociale et la gestion des dépenses du Service départemental d'action sociale du programme 216.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n° 2013247-09 du 4 septembre 2013 susvisé est abrogé.

Article 7 : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Chef du Service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 10 février 2015

Le Préfet

Signé : Christian CHOCQUET